

Lons-le-Saunier, le

29 JUIN 2022

Service Eau Risques Environnement Forêt

**Motifs de décision sur le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans le département du Jura
du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027**

Le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans le département du Jura pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 résulte des travaux de la commission départementale de la pêche réunie le 26 avril 2022, qui a émis un avis unanimement favorable.

Le projet de cahier des charges a également été présenté à la commission de bassin pour la pêche professionnelle le 10 mai 2022 et a reçu un favorable de l'assemblée sur les modalités de constitution des lots et des clauses particulières à chaque lot proposé pour le département du Jura.

Motifs de décision

Les clauses particulières définies au sein du cahier des charges, qui ont été discutées avec les différentes parties-prenantes lors de la commission technique départementale de la pêche, prennent en compte les principales remarques formulées lors de la consultation.

En effet, un protocole de suivi des captures par toutes les catégories de pêcheurs pour les différentes espèces, en accord avec les pêcheurs professionnels et amateurs sur les lots concernés sera mis en place. Il a également été décidé de prévoir une réunion de suivi à mi-parcours. Ces éléments permettront d'objectiver les prélèvements de la pêche professionnelle et des autres catégories de pêcheurs, et contribueront à évaluer les impacts de la pêche dans son ensemble sur la ressource piscicole de ce secteur.

Des ajustements sur les caractéristiques des filets utilisés par les pêcheurs professionnels ont également été intégrés pour un lot de pêche.

D'autres paramètres (état sanitaire des poissons et consommation humaine, dates de captures, ...) ne sont pas réglementés par le cahier des charges des baux de pêche de l'État.

Les observations du public n'ont donc pas apporté d'élément nouveau susceptible de conduire l'État à modifier celui-ci. En effet, les principales remarques argumentées des contributeurs ont également été soulevées et débattues en commission technique départementale de la pêche. Comme cela est indiqué précédemment, elles ont d'ailleurs permis d'ajouter ou de compléter certains articles sur le projet de cahier des charges.

Considérant que le projet de cahier des charges a été validé par les membres de la commission technique départementale de la pêche le 26 avril 2022, et par les membres de la commission de bassin pour la pêche professionnelle le 10 mai 2022, l'arrêté portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans le département du Jura pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2027 est donc présenté à la signature du préfet tel qu'il a été soumis à la participation du public.

Le directeur départemental des territoires adjoint,



Jean-Christophe CHOLLEY